

Ce CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale qui rassemble des représentants des élus, des parents, des syndicats...) se tenait ce jeudi 23 avril suite au boycott des représentants du personnel de la FSU 23, suivis par la FCPE et quelques élus du CDEN convoqué le lundi 20 avril. En effet, le département de la Creuse devait perdre 9 emplois dans le premier degré pour 18 élèves de moins. Il vient d'en perdre 7 (6 en collèges et 1 en LP) dans le second degré pour 38 élèves en moins.

A la suite de l'annonce dans la presse par le président de l'AMAC (Association des Maires et Adjointes de la Creuse), également député de la Creuse, nous avons appris que le Ministère aurait rendu, dans le premier degré, 5 postes au département : soit une suppression de 4 postes au lieu de 9. La FSU 23 était forcément dans l'attente de voir ce « geste » traduit dans la carte scolaire 2015. Nous nous félicitons, au début du CDEN, que le rapport de force établi par la FSU 23, les parents d'élèves et quelques élus ait pu aboutir à cette issue favorable. C'est ce que nous avons fait en lisant la déclaration suivante :

Déclaration préalable de la FSU 23 au CDEN du 23 avril 2015

Monsieur le Préfet, Madame l'Inspectrice d'Académie,

La FSU 23 a appris par la presse la teneur du "geste" proposé par le Ministère de l'Éducation Nationale en direction de la Creuse : nous passerions de -9 postes à -4 postes. Il s'agit évidemment d'une nouvelle positive si elle se confirme lors de ce CDEN même si elle ne remet pas fondamentalement en cause la dégradation des conditions de scolarisation des élèves et les conditions de travail des maîtres par rapport à la rentrée scolaire 2012.

Nous pouvons constater que l'action engagée dans la transparence par la FSU 23 a permis de construire le mouvement collectif englobant parents d'élèves, élus et enseignants qui est à l'origine de cette restitution. En s'appuyant sur ceux qui font et qui sont l'École, en s'appuyant sur leur connaissance du terrain, en faisant confiance à ceux qui œuvrent chaque jour, avec acharnement, conviction et détermination à la réussite de tous les élèves, le département est en capacité de faire valoir son exception de ruralité. Lors du comité technique du 13 avril nous vous faisons remarquer, Madame l'Inspectrice d'Académie, que cet engagement ne pouvait être laissé de côté, que cette connaissance des réalités locales était une richesse et que vous ne deviez pas vous en priver. Vous nous disiez ce jour-là qu'il n'était plus possible d'obtenir des moyens supplémentaires et que les 9 suppressions de postes étaient gravées dans le marbre. Le « geste » du Ministère de l'Éducation Nationale nous prouve le contraire. Nous ne doutons plus que dans l'avenir vous nous accorderez toute la confiance que nous méritons.

La FSU 23 attend avec impatience, au delà de l'effet d'annonce politique, la concrétisation de cette annonce et l'évolution du projet de carte scolaire.

La FSU 23 s'est d'abord opposée à la dotation académique et à la répartition de cette dotation puis est restée cohérente en faisant valoir une « taxation 0 a minima » pour le département de la Creuse au comité technique du 13 avril. Nous avons précisé que cela devait se faire sans contrepartie en raison de la spécificité rurale, du maillage scolaire très fragile de notre département et des engagements du Ministère d'offrir du « mieux d'École ». Cette formulation, reprise dans un avis présenté lors de cette instance, a recueilli le vote de l'ensemble des représentants des personnels présents ce jour-là, toutes organisations syndicales confondues. La défense d'un autre mandat aujourd'hui serait pour le moins surprenant.

Pour autant, la FSU a suivi avec intérêt le déroulement de l'assemblée de l'AMAC lors de laquelle la question de la carte scolaire a été débattue. Elle a constaté la décision des maires et adjoints de la Creuse de subordonner leur demande d'un « geste » au Ministère de l'Éducation Nationale à la réorganisation de l'ensemble du tissu scolaire départemental. Lors de son intervention, la FSU 23 a pourtant rappelé la dangerosité d'un tel postulat qui aurait

des conséquences désastreuses sur le maillage des écoles déjà fortement distendu et par conséquent sur les usagers que sont les élèves qui verraient leur temps de transport s'alourdir. 7 écoles ont disparu ces trois dernières années : ce rythme n'est-il pas suffisant aux yeux de l'Éducation Nationale ? Considérer que toutes les classes fonctionnent de la même façon à 24 élèves comme vous le pensez Monsieur le Préfet, serait méconnaître le tissu scolaire et le travail quotidien des enseignants de notre département : enseigner ou apprendre dans une classe à un seul niveau n'est pas la même chose qu'enseigner ou apprendre dans une classe avec plusieurs niveaux ! Le schéma « 1 enseignant = 1 classe » qui se dresse ne répond pas à la réalité. L'École a aussi besoin de remplaçants pour assurer la continuité du Service Public, l'École a aussi besoin d'aide pour les élèves aux besoins éducatifs particuliers, l'École a besoin de structures comme les EMALA pour accéder aux activités culturelles et sportives en tous points du département. La ruralité mérite un traitement particulier qui ne peut se faire à l'économie.

La déclaration de Madame l'Inspectrice d'Académie à la presse indiquant, en réponse à la question sur les regroupements d'écoles, que « les élus savent qu'on a déjà fait des analyses dans tous les nouveaux cantons », interroge sur la transparence du travail qui serait déjà engagé. Nous attendons aujourd'hui une présentation de « ces analyses ».

La FSU 23 sera forcément attentive aux conséquences de la décision de l'AMAC et continue de revendiquer un traitement de l'École dans le département au regard de sa ruralité et non par le biais des économies qu'on pourrait faire. Ce serait aussi pour nous la traduction de la « priorité au primaire » annoncée par le gouvernement.

L'avenir nous dira, à la lecture de vos actions, si on peut nourrir de sérieux regrets ou envisager des perspectives plus heureuses.

L'UNSA et Michel MOINE, pour l'AMAC ont aussi fait une déclaration pour se féliciter de la restitution de ces 5 postes.

L'IA fait remarquer que l'apport de 4 ou 5 postes par le Ministère pour le département est conditionné à une contractualisation sur une réorganisation du maillage scolaire.

Michel MOINE, indique que la décision prise par l'AMAC samedi 18 avril dernier ne conditionnait pas cette dotation à la réorganisation du tissu scolaire départemental.

Le Préfet et l'IA indiquent que les emplois ne sont pas encore « redescendus » du Ministère et précisent que cette délégation de postes est conditionnée à la signature par le Président de l'AMAC et le Recteur d'une convention impliquant des objectifs de restructuration du maillage des écoles avec la mise en place d'un projet pluriannuel avec des "suppressions de postes qui seraient moindres qu'elles auraient été sans la contractualisation".

La FSU indique sa surprise de voir que, contrairement au Cantal, la taxation 0 n'est plus à l'ordre du jour du côté creusois...

La FSU précise que des outils sont déjà à disposition du département pour envisager des cartes scolaires pluriannuelles... la circulaire montagne qui impose une prospective à 2 ou 3 ans, la charte sur les services publics en milieu rural qui fixe un cadre clair pour faire évoluer l'offre scolaire sont autant d'outils pour permettre ce fonctionnement.

Carte scolaire premier degré 2015

- Constats

L'IA présente les désormais traditionnels diaporamas faisant état de l'évolution des effectifs du département : elle indique que la Corrèze avec -11 élèves stagne alors que la population scolaire creusoise avec -18 élèves chute... Chacun jugera !!!

La FSU fait remarquer que le taux d'encadrement prévu pour la rentrée 2015 est en baisse contrairement aux 2 autres départements de l'Académie... C'est la conséquence de la baisse du nombre d'emplois beaucoup plus rapide que la baisse annoncée des effectifs d'élèves (1 enseignant en moins pour 2 élèves!!!). Il est cependant atypique que l'administration le reconnaisse !

Sur les effectifs annoncés et la répartition des moyens, les représentants de la FSU23 font part de plusieurs remarques :

- les clés de répartition des moyens reposaient jusqu'alors sur l'évolution des effectifs entre constat de l'année n et prévisions de l'année n+1 : ce différentiel est de -18 pour la Creuse. Cette année, les clés de répartition intègrent les écarts entre prévisions n-1 et constat de l'année n : ils font alors apparaître une différence de -105 élèves pour la rentrée 2014 qui touchent lourdement la répartition des moyens. Cette variation était largement positive sur la rentrée 2013 (+80) et n'avait pourtant pas été prise en compte !!! C'est bien ici la démonstration que la Creuse est "une cible" pour le Rectorat : les méthodes de comptage semblent changer tous les ans au gré de ce qui est le plus défavorable à notre département, sans aucun critère prenant en compte le caractère rural du département et la faiblesse du maillage existant.
- par ailleurs, si les constats de rentrée font apparaître une baisse relative, les constats de janvier montrent très clairement, malgré une baisse du taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, de 4 points, une démographie scolaire en hausse. Ainsi, si les constats de rentrée font apparaître une baisse des effectifs avec 8518 élèves, les constats de janvier 2015 indiquent 8724 élèves (+206 élèves) : la baisse annoncée de 18 élèves est bien mince au regard de ces 206 élèves supplémentaires.
- d'autre part les effectifs remontés par les écoles sont systématiquement minorés sur tous les niveaux mais particulièrement les TPS. L'IA assume ce choix et explique que les effectifs reçus sont modifiés par d'autres facteurs afin de correspondre à ce que l'administration considère comme la réalité. Elle rajoute, vantant les mérites de l'outil informatique en lieu et place de la parole des directeurs, parents, communes, que la mise en place de Base élèves a permis de se rendre compte que les élèves annoncés n'étaient pas scolarisés. Les représentants de la FSU indiquent que si l'IA minore systématiquement les effectifs, on peut être tenté de les « gonfler » afin que les effectifs qui sont pris en compte correspondent à la réalité !
- Enfin, comment ne pas s'étonner de la disparition d'élèves d'une année sur l'autre : entre les constats 2014 et les prévisions 2015, selon les documents de l'IA, 32 élèves disparaissent entre la MS et la GS, 23 entre le CE1 et le CE2 et 20 entre le CE2 et le CM1 soient 75 élèves disparus !!!

Bref, la baisse démographique annoncée pour justifier les suppressions de postes est plus que relative, elle sert à masquer les faiblesses de l'engagement budgétaire en décalage complet avec les déclarations d'intention gouvernementales. *Difficile de ne pas comparer les millions d'euros de dépense publique imposés aux collectivités pour le périscolaire avec ce désengagement total de l'Etat dans le département sur le temps scolaire. Dans ce contexte, les annonces et déclarations d'intention, si louables soient elles, ne font alors qu'accentuer le désenchantement des personnels...*

L'IA conteste les remarques faites par la FSU... Pourtant, l'ensemble des données utilisées émanent de ses documents ou des documents du Rectorat. La FSU lui demande des explications sur sa communication dans la presse le samedi 18 avril

faisant état d'une baisse de 1000 élèves dans les écoles creusoises d'ici 3 ans. Il s'agit de l'annonce de la disparition d'un élève sur 8 dans le département ce qui semble peu crédible d'autant que les "élèves" concernés ne sont pas encore conçus....?

L'IA répond que c'est une erreur, que cette baisse de 1000 élèves est prévue sur ... 10 ans. Erreur imputée à la presse qui n'a semble-t-il pas reçu de démenti ! Le hasard a fait que cette information a été diffusée le matin de réunion de l'AMAC... Bref, un malencontreux concours de circonstances...

Elle présente ensuite un tableau faisant état d'un risque d'une chute des effectifs élèves. Pourtant, la réalité des données INSEE fait état d'une situation beaucoup moins alarmante (2010: 919 naissances ; 2011 : 967 ; 2012 : 998).

La FSU déplore le recul de 4 points du taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans alors que l'IA avait affecté 1 moyen sur le dossier. La FSU l'avait pourtant alertée sur l'inefficacité du procédé et l'inadaptation à la réalité du département, les chiffres du rectorat nous donnent finalement raison.

La FSU indique qu'il y a sans doute une explication dans les moyens alloués à la maternelle : 22 postes ont été retirés de l'enseignement en maternelle depuis 2011...

- présentation de la carte scolaire 2015

Il n'y a aucun changement par rapport au projet de carte scolaire initial présenté par l'IA lors du CTSD du 13 avril dernier. Si ce n'est un transfert de suppression de poste entre la maternelle et l'élémentaire à Evaux les Bains, transfert qui n'apparaît pas sur les documents mais a été annoncé par l'IA qui a expliqué que le « coup de fil » du maire d'Evaux a été trop tardif. Si pour certaines choses un fonctionnaire travaille sur de l'écrit il ne semble pas en être de même pour toutes les situations...

Pour autant un débat s'est engagé sur l'ensemble des mesures de carte scolaire présentées par l'IA.

- **ASH**

Pour rappel :

RASED/CMPP/SESSAD/établissement			
Boussac élémentaire Poste E	+1	Boussac élémentaire Poste G	-1
St Vaury élémentaire Poste E	+1	Aubusson élémentaire Poste G	-1
Aubusson Poste E	+1	Bonnat élémentaire Poste G	-1
SESSAD/ DI Guéret APAJH	+1	Guéret Cerclier élémentaire Poste G	-1
Poste G CMPP La Souterraine	+1	Directeur établissement IMPRO La Ribe	-1
CMPP Guéret PEP Troubles du comportement	+0,5	CLIS de Grand Bourg	-1
Bilan	+5,5	Bilan	-6

Le bilan fait état d'une suppression de l'ensemble des postes G du département et d'une constitution de RASED ne comprenant maintenant qu'un psychologue et un maître E. La FSU a rappelé que les RASED devraient comprendre l'ensemble de ces composantes si on voulait que la prise en charge qu'ils effectuent soit adaptée, à savoir (au minimum), 1 psychologue, 1 G et 1 E. Le nombre de RASED sur le département de la Creuse ne permet déjà plus de répondre à l'ensemble des demandes (cf. tableaux ci-dessous et dossier récapitulatif des demandes d'intervention de maîtres G, déposé par le RASED de Guéret) et cette nouvelle « configuration » renvoie le traitement de la difficulté scolaire sur des structures extérieures à l'Éducation Nationale qui n'ont pas plus les moyens de répondre aux besoins. Les CMPP qui seront les seuls habilités à avoir des postes G sont des structures de

soins où le temps d'attente pour une prise en charge est de 6 mois à un an. La difficulté scolaire deviendrait-elle une maladie. La FSU a aussi souligné que cette « reconfiguration » ne tient pas compte des élèves qui avant pouvaient avoir une réponse à leur difficulté dans l'école et une prise en charge leur faisant perdre le moins de temps de classe possible puisque c'étaient les maîtres spécialisés qui se déplaçaient. Il est regrettable qu'aujourd'hui ce soient les enfants qui fassent les frais de cette « reconfiguration » puisqu'ils vont devoir se déplacer dans les CMPP avec des temps de trajet chronophages pour leurs activités scolaires. La prise en charge ne pourra plus non plus se faire dans le site où l'enfant rencontrait des problèmes d'adaptation. On peut aussi noter que cette « reconfiguration » engendre des frais exorbitants puisque les déplacements nécessiteront que les enfants prennent des taxis pour se rendre sur les lieux de prise en charge ce qui aura forcément des conséquences pour les contribuables du département.

Nous avons rencontré une oreille attentive des élus mais aussi des parents d'élèves qui ont eux aussi fait remarquer qu'aujourd'hui il valait mieux ne pas avoir de difficulté quand on était élève en Creuse. Le représentant de l'ADPEP a confirmé que les CMPP n'ont pas les moyens de répondre aux demandes qui leurs sont transmises, l'augmentation du nombre de prises en charge n'est pas possible avec les moyens qui leurs sont alloués.

Rentrée 2014							
	élèves 01/2015	postes E	Ratio E	Postes G	Ratio G	Psy	Ratio psy
Aubusson	2880	3	960	1	2880	2	1440
Guéret1	3944	1	3944	2	1972	3	1315
Guéret 2	1900	2	950	1	1900	2	950
Département	8724	6	1454	4	2181	7	1246

Rentrée 2015							
	élèves 01/2015	postes E	Ratio E	Postes G	Ratio G	Psy	Ratio psy
Aubusson	2880	4	720	0	rien	2	1440
Guéret1	3944	3	1315	0	rien	3	1315
Guéret 2	1900	2	950	0	rien	2	950
Département	8724	9	969	0	rien	7	1246

Classe externalisée de la Roseraie en lieu et place de la CLIS dys de Grand Bourg : la CLIS peinait à se remplir depuis sa création et son implantation ne reflétait aucunement les besoins du département. La Classe externalisée annoncée lors du CTSD a été présentée comme un projet abouti or il s'avère que la direction de l'association et les enseignants de la Roseraie ne sont pas au courant de cette mise en place précipitée alors que le projet, côté association, ne semble pas aussi abouti que le laisse entendre l'Education Nationale.

1/2 poste PEP : les personnels des écoles concernés par le projet d'accompagnement des élèves de Bosgenet n'ont jamais eu connaissance de ce projet... Celui-ci devait nous être présenté mais nous attendons toujours cette présentation, comme l'ensemble des enseignants du département. L'IA propose d'ouvrir définitivement ce 1/2 poste.

- Elèves non francophones et enfants du voyage

Pour rappel :

ENFANTS DU VOYAGE / ELEVES NON FRANCOPHONES			
Poste CASNAV La Souterraine L'Hermitte (EANA / EFIV)	+1	EFIV La Souterraine L'Hermitte	-1
Poste CASNAV Guéret Prévert élémentaire (EANA / EFIV / UP2A)	+1	EFIV Guéret Prévert	-1
Poste CASNAV Guéret Prévert maternelle (EANA / EFIV/ politique de la ville)	+1	Guéret Prévert élèves non francophones	-1
		Guéret Prévert UPE2A / non francophone	-1
Bilan	+3	Bilan	-4

Les missions sont regroupées sur des postes communs ce qui permet à l'IA de « gratter » un nouveau poste. La FSU a fait remarquer que, au vu de la multiplicité des missions, ces postes allaient avoir du mal à trouver des personnels qualifiés pour répondre aux besoins de ces publics différents. Lorsque nous avons demandé si cette question de la formation des enseignants prenant en charge ces classes avait été anticipée, la réponse évasive que nous avons eue nous laisse croire que cela sera fait au cours de l'année prochaine... pour la rentrée suivante ?

Une nouvelle fois, on a l'impression que la DSDEN navigue à vue...

Un audit semble avoir été conduit sans que l'IA n'en donne la teneur. Cette pratique managériale d'audit orienté en fonction des décisions qui doivent être prises est déplorable : les cadres gagneraient à assumer clairement leurs choix... Là encore, les difficultés en terme de remboursement des frais de remplacement guident elles les choix de l'IA?

- **Classes**

Pour rappel :

CLASSES / REMPLACANTS			
BM Ajain primaire	+1	Auzances élémentaire	-1
BM Bonnat maternelle	+1	RPI Villard/ Maison-Feyne/ Fresselines	-1
BM La Courtine élémentaire	+1	Naillat	-1
		Boussac maternelle	-1
		Evaux élémentaire	-1
		Saint Frion	-1
		RPI Moutier-Rozeille/ Néoux/ St Avit	-1
Bilan	+3	Bilan	-7

Le bilan fait apparaître 8 fermetures de classes pour aucune ouverture. Seules des BM sont créées. Leur lieu d'implantation laisse penser que ces BM seront sollicitées dès la rentrée pour faire des ouvertures provisoires et qu'elles n'abonderont à aucun moment les capacités de remplacement du département. Les décharges de direction des écoles de moins de quatre classes nécessiteraient selon la DSDEN près de 3 brigades à l'année...

Nous avons ensuite argumenté sur l'ensemble des situations proposées sans que cela ait d'effet sur les propositions de l'IA.

RPI Moutier Rozeille/St Avit / Néoux : L'IA propose une fermeture alors même que les effectifs augmentent par rapport à la rentrée 2014. Les effectifs constatés en septembre sont de 58, de 60 en janvier et 58 sont prévus en septembre selon l'IA, 68 selon les élus et les enseignants. La commune a effectué des prospectives pour les années à venir, elles montrent une remontée et une stabilisation des effectifs. Les autorités refusent de tenir compte de cette prospective alors que les communes sont en zones de revitalisation rurale.

St Frion : L'IA propose une fermeture alors même que les effectifs augmentent par rapport à la rentrée 2014. Cette école n'était pas alertée dans le cadre de la Charte pour la

rentrée 2014. Les effectifs constatés en septembre sont de 20, de 21 en janvier et 23 sont prévus en septembre, 32 à la rentrée 2016. La FSU indique que l'IA, en fermant une classe à St Frion, fait ici le choix de créer deux classes uniques de la TPS au CM2 sur un secteur rural isolé sans proposer une quelconque alternative, sans laisser le temps de réorganiser l'offre scolaire. L'alerte a été lancée le 16 février, 2 mois plus tard, la classe est fermée. C'est en contradiction totale avec la Charte des services publics et l'engagement du ministère et des élus.

Naillat : L'IA propose une fermeture alors même que les effectifs augmentent par rapport à la rentrée 2014. Les effectifs constatés en septembre sont de 63, de 68 en janvier et 66 sont prévus en septembre selon l'IA, 72 selon les élus et les enseignants.

On peut s'étonner que des écoles élémentaires (du CP au CM2) aient 4 voire 5 classes avec des effectifs équivalents voire inférieurs !!! (Dun élémentaire : 68 ; St Agnant élémentaire : 66 ; St Dizier : 63 ; St Priest : 82 (5)). L'IA ne justifie pas ses choix.

Evaux : L'IA fait une présentation écrite de son choix de supprimer un poste en maternelle en transférant les GS en élémentaire (elle s'arrogeant ainsi les prérogatives qui sont celles du maire). Elle présente cependant oralement la fermeture à l'élémentaire sur demande du maire, celle-ci étant intervenue trop tardivement pour que cela soit inscrit sur les documents...

Boussac maternelle : 58 élèves sont prévus en septembre selon l'IA, 72 selon les élus et les enseignants pour 4 classes. L'IA maintient sa décision

Nous avons aussi souligné que des ouvertures étaient nécessaires comme à :

Champagnat : Les effectifs constatés en septembre sont de 76, de 80 en janvier et 82 sont prévus en septembre, 86 selon les élus et les enseignants pour 3 classes, de la maternelle au CM2. St Priest : 82 (5)

Ajain : Les effectifs constatés en septembre sont de 118, de 122 en janvier et 118 sont prévus en septembre, 122 selon les élus et les enseignants pour 5 classes de la maternelle au CM2..

Gentioux : Les effectifs constatés en septembre sont de 26, de 27 en janvier et 26 sont prévus en septembre. 28 selon les élus et les enseignants pour 1 classe de la maternelle au CM2. Cette école travaille de façon provisoire avec 2 enseignants cette année.

Nous avons demandé que les 5 postes qui devraient être restitués par le Ministère soient pré positionnés dès ce CDEN afin que les équipes pédagogiques en place ne soient pas cassées par une mesure de carte scolaire ou que le mouvement des enseignants en tienne compte...

Nous avons insisté sur cette question et avons demandé qu'un vœu soit voté : *La FSU demande que le pré positionnement des 5 postes qui pourraient être restitués soit étudié, hiérarchisé aujourd'hui pour permettre l'organisation des écoles concernées au plus vite.*

Seule la FSU y a été favorable. Les autres représentants des personnels mais aussi les élus ou les parents d'élèves ont voté contre, entérinant de fait la « casse » des équipes pédagogiques des écoles connaissant une mesure de carte scolaire.

- **Autres situations**

AUTRES			
		ELVE Allemand	-1
		Plus de maîtres que de classes Guéret	-1
		DAPER Sciences	-0,5
		DAPER Langage	-0,5
		Décharge direction Naillat	-0,25
		Décharge de direction Boussac mat	-0,25
Décharge DEA Guéret Prévert élémentaire	+0,5	Décharge DEA Annexe	-0,5
Bilan	+0.5	Bilan	-4

Enseignement de l'Allemand : des élèves ont commencé l'enseignement de l'allemand dans un certain nombre d'école et ne seront pas en capacité de poursuivre cet enseignement. Cette décision est prise alors même qu'aucune formation des maîtres en allemand n'existe et que déjà de nombreuses écoles se voyaient refuser cet enseignement "faute de groupes suffisamment importants".

DAPER : La FSU indique que les EMALA étaient plébiscités par les usagers, les personnels et les élus (un vœu avait été voté en CG et en CDEN). Ce dispositif concernait plusieurs milliers d'élèves par an. L'IA avait choisi de supprimer ces postes et avait lancé en juin 2013 un audit piloté par le conseiller du recteur du 1er degré. L'audit n'a jamais été rendu public. Les conclusions de cet audit indiquait que *"le dispositif méritait d'être rénové en adaptant son fonctionnement"*, *"des moyens en enseignants peuvent être mobilisés pour apporter un soutien supplémentaire aux équipes des écoles rurales de 1 à 3 classes"*. La FSU avait demandé un bilan de ce nouveau dispositif : le bilan est catastrophique : aucune communication précise et claire n'a été faite, ce dispositif est resté confidentiel et a touché très peu d'élèves. La FSU indique que dans la gestion des moyens et des deniers publics, il s'agit là d'une gabegie pourtant pilotée par toute l'ingénierie de l'Education Nationale jusqu'au Rectorat. La FSU indique que cet échec doit amener l'IA à enfin prendre en compte l'avis et l'expertise des représentants du personnel.

Le Préfet a mis aux voix cette carte scolaire :

Contre : FSU, FCPE et élus (15)

Abstention : UNSA et ADPEP (3)

Indemnité Représentative de Logement versée aux instituteurs.

Nous avons demandé que celle-ci soit majorée compte-tenu de la baisse du pouvoir d'achat des instituteurs liée au blocage du point d'indice. Celle-ci ne représente que 187,20 € par mois pour un instituteur vivant seul ou 234 € par mois pour les autres.

Le Préfet (une nouvelle fois au fait de la réunion qu'il présidait) ne sachant pas si cela est légal ou pas, à préféré renvoyer ce point de l'ordre du jour au prochain CDEN qui devrait se tenir en juin (en espérant que ce ne soit pas aux « calendres grecques » comme le disent certains)... si d'ici-là la Creuse connaît la hauteur du « geste » consenti par le Ministère.

Les représentants du personnel pour la FSU23 : Julien Colombeau, Fabrice Couégnas, Stéphanie Durand, Trémour Duval, Alain Favière, Stéphane Picout, Christophe Ruby, Fanny Tissandier